



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°7 DU 3 JUILLET 2014

Présents :

BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CULOT François-Xavier ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; LAVIELLE Séverine ; MENETRIER Nathalie ; SALVI Thierry

**Absents excusés : BENGUELLA Sylvie ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine
ARTAUD Laurence avec procuration à BOUVARD Martial
CHUZEVILLE Jean-Paul avec procuration à BONVALOT Pascal
COURGEY Claude avec procuration à JUPILLE Gérard
MILLET Catherine avec procuration à CULOT François-Xavier**

Secrétaire de séance : BOUVARD Martial

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Salle de Chazelot

Le maire explique au conseil municipal que la salle de Chazelot est classée en catégorie 4, ce qui implique que la commune doit réaliser des travaux d'accessibilité plus importants que ceux initialement prévus et aussi des travaux d'étanchéités. Il présente donc la nouvelle estimation faite par HDL d'un montant de 97 406.52 euros. Le Maire-Délégué de Chazelot informe que l'ensemble des salles constituant le rez-de-chaussée, y compris l'avancée extérieure, sera mis au même niveau.

Le conseil accepte à l'unanimité cette nouvelle estimation et autorise le Maire à lancer le marché de consultation.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'APAVE concernant la mission de CT (contrôle technique) pour un montant de 2 840 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à accepter cette offre.

Chemin de la Marnière.

Le Maire-Délégué de Chazelot présente au conseil municipal les différents travaux qui vont être réalisés sur le chemin cité ci-dessus. Il précise qu'ils seront effectués depuis l'intersection avec la route Départementale 301 ? 302 ? jusqu'à la ferme Godot. Il rappelle aussi au conseil municipal les problèmes rencontrés en cas de forte pluie, principalement près des habitations des familles Bonvalot, Prétot et Nicot. Le Conseiller Pascal Bonvalot signale qu'il serait nécessaire de nettoyer les fossés en amont des travaux prévus. Le maire lui répond qu'il faut effectivement profiter de la présence d'une entreprise de travaux publics sur ces lieux pour réaliser l'entretien de ce chemin.

Après consultation de quatre entreprises, le maire informe que deux ont répondu : l'entreprise STD et l'entreprise Petegnief Dominique et il présente les devis

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Petegnief pour un montant de 17 202 HT.

Divers

Nouvelle station d'épuration

Le Maire informe que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 30 juin 2014 pour l'ouverture des enveloppes. Trois sociétés ont répondu et actuellement le cabinet Berest qui étudie les trois propositions. Ces trois entreprises seront auditionnées le 10 juillet prochain.

Habitat 25

Le maire informe qu'une réunion a eu lieu avec le président d'Habitat 25, Madame la Conseillère Générale et lui-même au sujet de la destruction d'un immeuble situé Rue jalat Thaler. Il en est ressorti que la démolition sera maintenue et que, en contrepartie, des pavillons collectifs seront construits sur le même site.

Parcours Santé

La troisième Adjointe Séverine Lavielle informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec un représentant de l'Office National des Forêts et le président de Club de Randonnées de Rougemont. Il a été convenu qu'il faut, en priorité, démonter tous les agrées existants. Le nouveau projet, dit « salle de sports en plein air », verra tous les agrées rassemblés à l'entrée du parcours. Le conseiller Gérard Jupille précise qu'il sera nécessaire de faire des travaux d'élagage.

Parc Le Breuil

La conseillère Nathalie Ménétrier informe le conseil Municipal que l'aire de jeux sera adaptée pour des enfants de 2 ans à 12ans. Elle souhaiterait que certains soient aménagés pour les personnes à mobilités réduites. Le conseiller Pascal Bonvalot informe qu'il a plusieurs références et prix à disposition ; il les remet à la conseillère Nathalie Ménétrier.

Admissions en non-valeur :

Le Maire rappelle que, lors de la réunion du 20 juin dernier, le conseil avait refusé une admission en non-valeur. Depuis, la trésorerie de Rougemont a informé la mairie qu'aucun recours n'était dorénavant possible puisque les propriétaires de la SCI citée ont quitté définitivement la commune et que les recherches les concernant s'avèrent infructueuses.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur demandée par la trésorerie de Rougemont.

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion Vendredi 25 juillet 2014 à 20h30</p>
